



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 05 février 2026 à 18 heures 00
Au siège de la Communauté de communes

A L'OUVERTURE DE SEANCE :

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 21 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 23

APRES LE POINT 01 :

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO,
Mme Dominique SANTONI (arrivée après le point 1)
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIoux : M. Patrice FOURNIER
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS

Absents-excusés :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations de :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Étaient également présents :

LES SERVICES DE L'ETAT : Monsieur le Sous-préfet d'Apt, Eric PIERRAT, et Magali LABRUYERE (Cheffe du service Développement de la cohésion des territoires).
CCPAL : Christelle GAY (Directrice du service Attractivité territoriale et Transition écologique) et Laurence SANDOVAL (Assistante de Direction).

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, à l'unanimité, désigne M. Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2025.

Le Président propose l'inscription à l'ordre du jour de cette séance des points n°9 : « **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ORGANISATION DE L'ETAPE D'ARRIVEE DU PARIS-NICE 2026** », n°10 « **AVENANT N°1 A LA CONVENTION PETITE VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE D'APT** » et n°11 « **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE CONTRAT DE MANDAT RELATIF A L'AXE STRUCTURANT DEPLACEMENT VELO AU QUOTIDIEN** ».

À l'unanimité, le Bureau communautaire est d'accord.

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 – RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL POUR LE SNACK DU PLAN D'EAU - AUTORISATION DE SIGNATURE

Patrick MERLE rappelle la délibération du 6 avril 2027 relative au bail commercial avec M. Julien Malavard portant sur les locaux à vocation de snack buvette sur la parcelle cadastrées section AE n°241, sise au Parc de loisirs du Plan d'eau de la Riaille à Apt ainsi que la délibération du 4 mai 2017 portant sur la modification de la prise d'effet du bail commercial signé entre la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et M. Julien Malavard au 01/07/2017.

Le bail commercial arrivera à échéance le 30/06/2026 et suite aux échanges avec M. Julien Malavard, celui-ci a fait part de son souhait de renouveler ce bail pour une nouvelle période de 9 années dans le respect de l'article L.145-9 du code du commerce et d'entreprendre des travaux d'amélioration des lieux pour un montant prévisionnel de 36 410,56€ HT.

À titre exceptionnel et commercial, et dans la mesure où M. Julien Malavard entend réaliser des travaux dans les locaux objets du présent bail renouvelé, il est proposé de lui consentir une franchise partielle de loyer.

Patrick MERLE explique que l'enjeu principal de ce renouvellement est de pérenniser une activité économique locale tout en assurant la rénovation nécessaire de l'infrastructure.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le projet de renouvellement de bail commercial annexé à la présente entre la CCPAL et la société La Payotte représentée M. Julien Malavard, gérant en exercice.

Précise que ce bail est conclu pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Précise que le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel en principal de 10 426,72 euros hors taxes hors charges (dix mille quatre cent vingt-six euros et soixante-douze cents € HT/HC).

Décider que sur une durée de 60 mois, et dans la limite d'un montant total de 36 410,56 €, une franchise partielle de loyer de 606.84 € HT (36 410,56 € / 60 mois) sera consentie au Preneur.

Dit que cette franchise partielle ne s'appliquera qu'à l'issue de la réalisation des travaux, et sur présentation des factures par le Preneur.

Autorise le Président de la CCPAL à signer le bail ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

PRESENTATION CRTE

Le Président remercie Monsieur le Sous-préfet d'Apt et Magalie LABRUYERE.

Présentation du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) par Mme Magali LABRUYÈRE (Cheffe du service développement de la cohésion des territoires), en présence de M. le Sous-préfet d'Apt. Le CRTE est présenté comme le « contrat des contrats » dont l'objectif est de regrouper et analyser l'ensemble des conventions et plans existants sur le territoire, comme Petites Villes de demain ou le PCAET au sein d'un document unique. Le but étant d'obtenir une vision globale de l'impact cumulé des actions locales sur les enjeux climatiques (décarbonation, biodiversité, gestion de l'eau).

Le contrat a une durée de 6 ans. L'objectif dans le Vaucluse est d'économiser 1,5 million de tonnes équivalent CO².

C'est au titre du futur CRTE que le bureau a voté en novembre 2025 une convention financière avec l'ANCT.

Le Président demande si une commune est éligible à des subventions en cas de rénovation d'une bibliothèque. Monsieur le Sous-préfet d'Apt confirme qu'une demande de subvention peut être déposée auprès de la DRAC ou de la Préfecture de Vaucluse au titre du SIC dans le cadre de travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique. Magali LABRUYERE ajoute qu'une action qui n'est pas encore votée pourra être malgré tout intégrée dans le CRTE.

Maryse BONNET demande s'il s'agit d'une structure qui s'ajoute à d'autres structures. Magali LABRUYERE répond par la négative et explique que le CRTE permet d'avoir une meilleure lecture de tout ce qui existe sur le territoire (notamment en répertoriant sur le fichier Excel).

Frédéric SACCO demande si les communes auront un budget global à l'échelle de l'EPCI sur lequel tous les projets des communes seront additionnés. Il souhaite également savoir si une analyse sera faite automatiquement pour le fléchage des financements à solliciter lors d'un dépôt de projet. Monsieur le Sous-préfet explique qu'il n'y aura pas de budget global. Les financements sont ceux qui existent déjà. Le CRTE est un outil incitatif qui incite les communes à se diriger vers des projets qui répondent aux objectifs et aux stratégies qui ont été présentés. La France a accepté de se donner des objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre, notamment en réduction de l'émission de carbone. Il y a donc un objectif qui est national. Magali LABRUYERE souligne qu'à l'échelle de l'intercommunalité, les enjeux du changement climatique sont connus. Il existe un atlas du changement climatique. Lors d'une conférence donnée par Monsieur le Préfet de Vaucluse, en fin d'année 2025, la COP départementale avec ses enjeux a été présentée. Une présentation des enjeux du changement climatique à l'échelle de l'EPCI est possible. Cependant, Magali LABRUYERE ne possède pas la donnée quantitative de la décarbonation au niveau de la CCPAL.

Charlotte CARBONNEL mentionne que la Communauté de communes détient des éléments qui répondent eux-mêmes au SRADDET, qui répondent également à la stratégie nationale, ainsi qu'à la charte du Parc naturel régional du Luberon.

Magali LABRUYERE cite pour exemple les OPAH (Opérations programmées pour l'amélioration de l'Habitat) : les logements qui vont être réhabilités, seront repris dans le cadre de ce document analytique, ce qui permettra de contribuer à la décarbonation.

Frédéric SACCO fait référence aux zones d'accélération pour les énergies renouvelables : les communes ont délibéré mais n'ont pas eu de retour. Magali LABRUYERE répond qu'un guichet unique de la DDT permet d'accompagner les porteurs de projets des panneaux photovoltaïques. Monsieur le Sous-préfet ajoute qu'un travail est en cours avec la Chambre départementale d'agriculture sur la définition des zonages : les friches agricoles qui sont non utilisées aujourd'hui à l'usage agricole, mais qui sont placées comme zones agricoles, dans lesquelles les projets photovoltaïques pourraient être éligibles.

Présentation méthode CRTE en annexe (1).

Plaquette ZAENR en annexe (2).

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2 – REQUALIFICATION ZA DES ARGILES - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Patrick MERLE rappelle les statuts de la CCPAL, notamment la compétence « Actions de développement économique et touristiques intéressant l'ensemble de la communauté de communes, notamment : la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, touristiques, portuaire et aéroportuaire ».

Il cite la délibération du 19 octobre 2017 approuvant la stratégie de développement économique, actualisée le 1^{er} octobre 2021 et la circulaire du Préfet de Vaucluse en date du 20 octobre 2025 qui a pour objet d'informer les collectivités des modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), des catégories d'opérations éligibles, des taux applicables pour l'exercice 2026 et de la liste des communes et EPCI éligibles.

Il mentionne également le dispositif départemental « Planter 50 000 arbres en Vaucluse » en faveur des parcs et quartiers d'activités économiques et présente le projet de requalification de la zone d'activités les Argiles sur la commune d'Apt pour un montant prévisionnel de 1 190 602,00 € HT.

Ce projet s'inscrit dans les catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la programmation 2026 de la DETR et plus particulièrement « Investissements voirie et équipements communaux et intercommunaux ».

Ce projet s'inscrit dans les catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre du dispositif « Planter 50 000 arbres en Vaucluse ».

Les objectifs de requalification de la zone d'activités les Argiles s'inscrivent dans la stratégie de développement économique et permettent une montée en gamme de l'ensemble du Pôle d'activités Apt Ouest.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Requalification de la zone d'activités les Argiles	MOE :	50 000 €	État (DETR) (42 %)
	Etudes Préliminaires (topo) :	10 000 €	
	Travaux préparatoires :	267 312 €	Département de Vaucluse (50 000 Arbres) (1,26%)
	Terrassement :	106 750 €	
	Voirie :	513 140 €	
	Signalisation :	8 000 €	CCPAL Autofinancement (56,74%)
	Mobilier urbain :	23 250 €	
Eaux pluviales :	60 150 €		
Espaces verts :	102 000 €		
Imprévus :	50 000 €	675 602 €	
TOTAL	1 190 602 €	TOTAL	1 190 602 €

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Sollicite une aide financière auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux maximum de 42 % pour un montant de 500 000 euros HT.

Sollicite une subvention en nature auprès du Département de Vaucluse au titre du dispositif départemental « Planter 50 000 arbres en Vaucluse », pour l'aménagement paysager du programme de requalification de la zone d'activités les Argiles.

Donne mandat au Président de la CCPAL ou à son représentant pour engager toutes les démarches administratives et financières afin de mener à bien le projet.

ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU

3 – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT 2025 : REHABILITATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA BASE NAUTIQUE DE LA ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU DE LA RIAILLE

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle les statuts de la CCPAL, notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs – Zone de Loisirs du Plan d'eau à Apt » et l'article 2.1 déclarant d'intérêt communautaire l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de portée communautaire en faveur du développement durable et de la maîtrise des énergies.

Elle mentionne le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé le 23 juillet 2021 entre la CCPAL, l'État et Enedis et la circulaire du Préfet de Vaucluse en date du 7 avril 2025 pour l'appel à projets au titre du Fonds Vert (Fond d'Accélération de la Transition Écologique).

La CCPAL a la volonté de poursuivre la requalification de la zone de Loisirs du Plan d'eau de la Riaille en réhabilitant un bâtiment de la base nautique.

La CCPAL a le souhait d'améliorer la rénovation et la performance énergétique et thermique de la base nautique pour une surface de 90 m² située sur la zone de Loisirs du Plan d'eau de la Riaille, avec la réhabilitation du hangar en salle de sport multi activités et d'une zone de stockage.

La CCPAL veut poursuivre ses engagements visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments et d'y assurer une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie :

- Pompe à chaleur
- Isolation.

La CCPAL a la volonté de de réhabiliter une partie de la base nautique de la zone de Loisirs du Plan d'eau de la Riaille au profit des associations sportives du territoire en créant une salle de sport multi activités et une zone de stockage pour le matériel nécessaire au fonctionnement du service.

L'enveloppe financière prévisionnelle liée à cette opération est de 112 750.00 € HT soit : 135 300.00 € TTC.

La réhabilitation de la base nautique de la zone de Loisirs du Plan d'eau de la Riaille à Apt entre dans le CRTE Axe 4.5 – Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

Le montant subventionnable par l'État au titre du Fonds Vert est attribué à hauteur de 80 % soit 90 200.00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Réhabilitation et rénovation énergétique de la base nautique de la zone de loisirs du plan d'eau de la Riaille	<u>Travaux de rénovation</u>		État (Fonds Vert) : 80 %
	Salle de sport et Zone de stockage :	100 000.00 €	Autofinancement : 20%
Maîtrise d'œuvre	12 750.00 €	22 550.00 €	
TOTAL	112 750.00 €	TOTAL	112 750.00 €

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus.

Sollicite une aide financière auprès de l'État, dans le cadre du Fonds Vert 2025, à hauteur de 80 % pour un montant de 90 200.00 €.

Donne mandat au Président pour engager toutes les démarches administratives et financières afin de mener à bien le projet.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

4 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LA RESTAURATION COMPLETE DU RETABLE ET DU TABLEAU DELPECH DE LA CHAPELLE BAROQUE A APT

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle la délibération du 02 mars 2023 relative à une demande de subvention pour une étude préalable des travaux de consolidation et de sécurisation du retable de la Chapelle Baroque à Apt du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon, inscrit aux monuments historiques.

L'étude réalisée en juillet 2023, par Gilles TOURNILLON, conservateur et restaurateur du patrimoine, a permis d'établir un constat de l'état du retable de la Chapelle Baroque, tant sur le plan structurel que sanitaire et d'observer plus en détail la partie sommitale, sujet principal de la préoccupation sécuritaire.

La conclusion de cette étude datant du 17 novembre 2023 a mis en exergue :

- « Des signes d'affaiblissement de la partie sommitale, et notamment son affaissement, montrent une dégradation profonde du bois qu'il faut prendre en considération. »
- « Une altération plus importante du registre inférieur entraînant l'affaissement constaté sur les registres supérieurs. Ces altérations sont liées aux colonisations d'insectes xylophages favorisées par l'humidité et le développement de micro-organismes. »
- « Un affaissement n'est jamais bon, car il montre un désordre majeur et provoque la déformation des bois. On ne peut pas présager ou garantir que l'objet ne va pas s'affaisser davantage et l'on ne peut pas faire de pronostics plus précis quant aux risques possibles. »

Pour remédier à cet affaissement et aux risques subséquents, il est proposé une restauration complète de ce retable. Le tableau central de ce retable, intitulé « la sainte Famille », réalisé par le peintre Delpech (père), doit être, lui-aussi, restauré, au vu de l'usure de la toile menaçant déchirement.

Le marché de travaux lancé en 2025 par la CCPAL et les prestataires pressentis pour la notification des différents lots de ce marché sont les suivants :

Lot n°1 : Restauration du retable	ATELIER TOURNILLON (84830 Sérignan-du- Comtat)	135 815,50 € HT	TVA (20%) 27 163,10 €	162 978,60 € TTC
Lotn°2 : Restauration du tableau principal "Sainte Famille" de Delpech	ATELIER LAZULUM (13000 Marseille)	26 740 € HT	TVA (20%) : 5 348 €	32 088 € TTC

Le coût total de cette restauration fondamentale est estimé à 162 555,50 € HT, soit 195 066,60 € TTC.

L'étude préalable réalisée en 2023 a été financée par l'Etat/DRAC au titre de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) et par le Conseil Départemental de Vaucluse (CD84), au titre du dispositif en faveur du patrimoine.

Ces travaux complets de restauration sont dans la continuité de cette étude et peuvent donc bénéficier d'un financement par l'Etat/DRAC au titre de la Conservation Régionale des Monuments Historiques à hauteur de 40%, soit 65 000 € et bénéficient déjà du financement du CD84 au titre du dispositif en faveur du patrimoine, de 30 000 €.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement prévisionnel 2026 suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Restauration complète du retable et du tableau central DELPECH de la Chapelle Baroque	Travaux de restauration du retable : 135 815,50 € Restauration du tableau Delpech : 26 740 €	ETAT/DRAC/MH (40%)	65 000 €
		CD84 (18,5%)	30 000 €
		Autofinancement (41,5%)	67 555,50 €
TOTAL	162 555,50 €	TOTAL	162 555,50 €

Sollicite l'aide financière de l'Etat/DRAC - CRMH, à hauteur de 40% du montant HT, soit 65 000 €.

Précise que l'aide financière du Conseil Départemental de Vaucluse au titre du dispositif en faveur du patrimoine, pour un montant de 30 000 € a été obtenue,

Précise que le budget nécessaire est inscrit au budget principal 2026 investissement de la CCPAL.

Autorise Monsieur le Président à signer les dossiers de subvention correspondant ainsi que tout document relatif à ces dossiers.

5 – CONVENTION DE SOUTIEN A L'EVEIL MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE DANS LES PETITES COMMUNES - ENTRE LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LA CCPAL - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Véronique ARNAUD-DELOY rappelle le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2025-2029, approuvé par délibération n°2025-368 du 10 octobre 2025 du Conseil Départemental de Vaucluse, qui définit notamment de nouvelles mesures d'accompagnement financier dans le cadre du soutien à l'éveil musical dans les petites communes.

Elle mentionne les actions d'éveil musical menées par les musiciens intervenants du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon dans les différentes communes pour l'année scolaire 2025/2026.

Elle présente la convention ci-annexée de soutien à l'éveil musical en milieu scolaire dans les petites communes pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 - entre le Département de Vaucluse et la CCPAL, pour l'attribution d'une subvention.

La Vice-présidente fait référence aux modalités d'attribution de ladite subvention dont la participation maximale du Conseil Départemental de Vaucluse est de 29 264 euros, basée sur la part du salaire brut chargé des intervenants musicaux en fonction du nombre d'heures prévues dans les écoles primaires des différentes communes ainsi que la prise en charge des frais de déplacement correspondants.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la convention de soutien à l'éveil musical en milieu scolaire dans les petites communes - entre le Département de Vaucluse et la CCPAL, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, pour l'attribution d'une subvention dont la participation maximale du Conseil départemental est de 29 264 euros en faveur du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon.

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

EAU ET ASSAINISSEMENT

6 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHARGE(E) DE MISSION QUALITE : ANIMATION ET GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU POTABLE DE LA CCPAL

Lucien AUBERT rappelle l'arrêté ministériel du 19 juin 2024 constatant le classement des 25 communes de la CCPAL en zone de France Ruralités Revitalisation (FRR).

Il rappelle également la création depuis janvier 2025, d'un poste de chargé(e) de mission qualité, notamment pour l'élaboration des planifications stratégiques et des programmes d'actions associés, dans le but de préserver et de mieux gérer les ressources disponibles pour l'alimentation en eau potable des générations futures et actuelles.

La CCPAL souhaite poursuivre en 2026 le pilotage de plusieurs études stratégiques visant la préservation des ressources en eau potable et une meilleure utilisation.

Cette démarche se décline autour de 3 axes :

- Préservation de la ressource en eau potable (ressource stratégique au niveau du SDAGE),
- Suivi du plan d'actions des 2 captages prioritaires situés à Caseneuve,
- Elaboration du Projet Territorial de Gestion de l'Eau 2 (PTGE).

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut participer financièrement à ce poste.

Le coût de la mission est estimé à 36 814 € HT pour l'année 2026.

Lucien AUBERT précise que ce poste, déjà existant, est crucial pour la planification stratégique des programmes d'action visant à préserver la ressource en eau.

Le Vice-président propose que la demande de subvention soit déposée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Poste chargé(e) de mission qualité	Animation et gestion qualitative et quantitative des ressources en eau année 2026 : 36 814 €	Agence de l'Eau RMC (70%)	25 770 €
		Autofinancement (30%)	11 044 €
TOTAL	36 814 €	TOTAL	36 814 €

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Sollicite l'aide financière au taux maximum de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

S'engage à rembourser la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.

Autorise le Président de la CCPAL à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

7 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES RUE PUIITS DE MOUSTIER A MENERBES

Lucien AUBERT rappelle l'arrêté ministériel du 19 juin 2024 constatant le classement des 25 communes de la CCPAL en zone de France Ruralités Revitalisation (FRR) ainsi que le projet du Syndicat des Eaux Durance Ventoux de renouveler le réseau d'eau potable rue Puits de Moustier à Ménerbes.

L'état de vétusté du réseau de collecte des eaux usées de ce même secteur l'expose à des risques de défauts structurels et à des entrées d'eaux claires parasites.

Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement, au vu de sa vétusté et de l'opportunité de réaliser ces travaux simultanément à ceux du réseau d'eau potable, dans un souci de cohérence temporelle, fonctionnelle et d'impact pour les riverains.

Le coût total de l'opération est estimé à 170 895 € HT et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut participer financièrement à cette opération.

Le Vice-président propose que la demande de subvention soit déposée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées rue Puits de Moustier à Ménerbes	Etudes préalables (inspections ITV) :	1 105 €	Agence de l'eau RMC (30% min)	51 269 €
	Maîtrise d'œuvre :	4 875 €		
	Travaux :	155 689 €	Autofinancement (70% max)	119 626 €
	Contrôle travaux avant réception :	1 088 €		
	Divers et imprévus (5% du sous-total) :	8 138 €		
TOTAL	170 895 €	TOTAL	170 895 €	

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Sollicite l'aide financière au taux maximum de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

S'engage à rembourser la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.

Autorise le Président de la CCPAL à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

8 – APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES A RUSTREL

Lucien AUBERT rappelle l'arrêté ministériel du 19 juin 2024 constatant le classement des 25 communes de la CCPAL en zone de France Ruralités Revitalisation (FRR).

Il souligne la nécessité de :

- Renouveler les réseaux d'eau potable, chemin d'Istrane, chemin du Petit Plan et hameau de Bouvène à Rustrel, au vu de la vétusté des réseaux et de la présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) pouvant présenter des risques pour la santé ;
- Réaliser l'extension du réseau d'eaux usées chemin du Petit Plan et hameau de Bouvène à Rustrel en raison de la non-conformité sur ce secteur des dispositifs d'assainissement non collectif et de la topographie des lieux, la nature des sols et les emprises foncières qui ne permettent pas la mise en place de dispositifs d'assainissement autonomes classiques et conformes à la réglementation sanitaire en vigueur.

Les coûts de ces opérations sont estimés à 426 473 € HT pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et 365 425 € HT pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut participer financièrement à ces opérations.

Le Vice-président propose que les demandes de subventions soient déposées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon les plans de financement suivants :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – TRAVAUX RENOUVELLEMENT RESEAU EAU POTABLE			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
<u>Chemins Istrane, du Petit Plan et hameau de Bouvène - RUSTREL</u>			
Maîtrise d'œuvre :	16 170 €	Agence de l'Eau RMC : (30% min.)	127 942 €
Travaux :	388 350 €		
Mission SPS :	1 000 €	Autofinancement : (70% max.)	298 531 €
Contrôle travaux avant réception :	645 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) :	20 308 €		
TOTAL TRAVAUX RESEAUX EAU POTABLE :	426 473 €		

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – TRAVAUX EXTENSION RESEAU D'EAUX USEES			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
<u>Chemin du Petit Plan et hameau de Bouvène - RUSTREL</u>			
Etudes préalables :	8 605 €	Agence de l'Eau RMC : (30% min.)	109 627 €
Maîtrise d'œuvre :	10 684 €		
Travaux :	315 378 €	Autofinancement : (70% max.)	255 797 €
Travaux raccordement Enedis :	8 182 €		
Mission SPS :	700 €		
Contrôle travaux avant réception :	4 475 €		
Divers et imprévus (5% du sous-total) :	17 401 €		
TOTAL TRAVAUX EXTENSION EAUX USEES :	365 425 €	TOTAL :	365 425 €

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve les plans de financement ci-dessus.

Sollicite les aides financières au taux maximum de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

S'engage à rembourser les subventions perçues en cas de non-respect de ses obligations.

Autorise le Président de la CCPAL à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

9 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ORGANISATION DE L'ETAPE D'ARRIVEE DU PARIS-NICE 2026

Le Président rappelle les statuts de la CCPAL notamment la compétence 1.2 « Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la Communauté de communes ».

La commune d'Apt a été retenue pour accueillir une étape du tour cycliste Paris-Nice qui se déroulera le 13 mars 2026.

L'organisation d'un tel évènement sur le territoire du Pays d'Apt Luberon répond aux objectifs partagés par la CCPAL de :

- Développer la notoriété du territoire via les mobilités douces, le positionner comme « terre de cyclisme »,
- Développer les retombées économiques directes en ailes de saison auprès des professionnels du tourisme.

L'organisation de cet évènement est portée par la commune d'Apt dans le cadre d'un contrat « arrivée » conclu avec l'organisateur de la course, la SA Amaury Sport (A.S.O).

La commune d'Apt a demandé une participation financière à la CCPAL dans le cadre de l'organisation de cet évènement.

Le Président présente le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la CCPAL et la commune d'Apt ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CCPAL apporte son soutien à l'organisation de l'étape d'arrivée du tour cycliste Paris-Nice le 13 mars 2026.

Frédéric SACCO informe l'assemblée que le coût total de l'évènement s'élève à 30 000 €, dont 20 000 € seront pris en charge par la ville d'Apt. Il est proposé que l'intercommunalité participe à hauteur de 10 000 €.

L'évènement est perçu comme un vecteur de rayonnement et d'attractivité important. Il s'agit d'une grande course qui représente l'ouverture de la saison cycliste. Frédéric SACCO présente le tracé détaillé de la course qui montre un passage significatif dans de nombreuses communes de l'intercommunalité. Les communes concernées ont été contactées par les organisateurs de la course, notamment pour la mise en place d'une importante sécurité. Le Vice-président ajoute que les routes ne seront fermées que 30 minutes.

Convention d'objectifs et de moyens Organisation du Paris-Nice 2026 en annexe (3).

Tracé étape Paris-Nice 2026 en annexe (4).

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la CCPAL et la commune d'Apt pour l'organisation de l'étape d'arrivée du Paris-Nice le 13 mars 2026.

Approuve la participation financière de la CCPAL d'un montant de 10 000 € pour l'année 2026 pris en charge sur le budget Principal.

Autorise le Président ou son représentant légal à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION PETITE VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE D'APT

Patrick MERLE cite le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L 303-2.

Il cite également :

- la loi du 23 novembre 2018 portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN) qui a créé l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),
- la loi du 22 juillet 2019 portant sur la création d'une Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Le Programme Petites Villes de Demain (PVD) a été lancé le 1^{er} octobre 2020.

Le Vice-président rappelle la décision du maire de la ville d'Apt du 16 mars 2021 approuvant l'adhésion de la commune au programme PVD, ainsi que la délibération du 1^{er} avril 2021 autorisant le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) à signer la convention d'adhésion de la Ville d'Apt au programme PVD.

La convention d'adhésion au programme PVD a été signée le 12 mai 2021 entre la commune d'Apt, la CCPAL et l'Etat. Son avenant, permettant la prorogation de six mois du délai de signature prévu par la convention d'adhésion, a été signé le 29 décembre 2022.

Le Vice-président rappelle également la délibération du Conseil municipal de la ville d'Apt en date du 28 mars 2023, ainsi que la délibération du 6 avril 2023 qui approuve la convention cadre pluriannuelle du programme PVD de la ville Apt, valant convention d'ORT.

La convention cadre « Petites Villes de Demain » valant ORT de la ville d'Apt, signée le 14 avril 2023, fixe les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme PVD, afin de revitaliser les centres-villes du territoire de la CCPAL.

Considérant l'avancement des actions engagées et la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2026, selon les termes définis au projet d'avenant, à l'exception des engagements pris par le Département de Vaucluse dans les articles 5 « Modalités d'accompagnement en ingénierie » et 6.5 « Engagements du Département » qui perdurent jusqu'au 31 mars 2026.

Avenant n°1 à la convention PVD ORT en annexe (5).

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire de la ville d'Apt, joint à la présente.

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1, ainsi que tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

TRANSITION ECOLOGIQUE

11 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE CONTRAT DE MANDAT RELATIF A L'AXE STRUCTURANT DEPLACEMENT VELO AU QUOTIDIEN

Frédéric SACCO cite le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à 8 précisant que des groupements de commande peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Il mentionne les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et en particulier la compétence 2.1 : Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Il rappelle :

- la délibération du 14 décembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Pays d'Apt Luberon,
- la délibération du 7 novembre 2022 relative au contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un axe structurant cyclable,
- la délibération du 19 juin 2025 relative à la convention de délégation de compétences entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la CCPAL concernant l'organisation des services de mobilité,
- la délibération du 17 novembre 2025 de la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt relative à l'approbation de la convention de groupement de commande pour le projet « Axe structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars,
- la délibération du 24 novembre 2025 de la commune de Gargas relative à l'approbation de la convention de groupement de commande pour le projet « Axe structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars,
- la délibération du 03 décembre 2025 de la commune de Villars relative à l'approbation de la convention de groupement de commande pour le projet « Axe structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars,
- la délibération du 16 décembre 2025 de la commune d'Apt relative à l'approbation de la convention de groupement de commande pour le projet « Axe structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars.

Les communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars souhaitent mutualiser leurs moyens dans le cadre de la réalisation du projet « Axe structurant déplacement vélo au quotidien ».

Éléments de contexte du projet :

Dans le cadre du projet « Axe structurant, déplacement vélo quotidien », les communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars ont exprimé le souhait de participer à un projet commun répondant à une forte demande locale. Ce projet a pour objectif la création d'un circuit cyclable reliant ces quatre communes, avec pour but principal de favoriser les déplacements quotidiens (domicile-travail) à vélo. Il s'inscrit dans une démarche territoriale, départementale et nationale, en réponse aux enjeux environnementaux actuels et aux politiques publiques de promotion des mobilités actives.

Le projet concerne l'aménagement de 26 tronçons cyclables, qui traverseront les quatre communes sur un parcours total de 21 km : 7 tronçons à St- Saturnin-lès-Apt, 6 tronçons à Gargas, 9 tronçons à Apt et 4 tronçons à Villars. Chaque tronçon a fait l'objet d'une étude approfondie afin de proposer des solutions adaptées aux configurations spécifiques de chaque zone. Une diversité de typologies de voirie a été envisagée, en fonction des besoins, des réalités et des enjeux. L'objectif est de garantir un parcours accessible aux cyclistes, en tenant compte de la qualité du revêtement et de la surface de roulement, qui sont des éléments centraux de la réflexion menée dans le cadre de ce projet.

Pour la conduite de ce seul projet, ces communes ont souhaité conclure une convention de groupement de commande afin d'en faciliter la réalisation et d'en simplifier le déroulement.

La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon est désignée coordonnatrice du groupement de commande par les quatre communes précitées.

Frédéric SACCO souligne que l'adhésion de l'intercommunalité est stratégique, notamment pour la mutualisation des coûts de signalétique dits "panneautage" et pour coordonner le projet. Il rappelle que chaque commune reste maître de son budget pour les travaux sur son tronçon. L'intercommunalité coordonne, gère les demandes de subventions (notamment européennes) et refacturera aux communes leur quote-part. Suite à la demande de Pierre TARTANSON, Frédéric SACCO précise que la CCPAL est concernée par la signalétique verticale (panneaux) dans la ZI des Bourguignons (Avenue de Roumanille), au Plan d'eau de la Riaille et Perréal.

Convention de groupement de commande pour la réalisation du projet Axe structurant - Déplacement vélo en annexe (6).

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la convention de groupement de commande ci-annexée relative au projet « Axe structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars.

Autorise le Président à signer ladite convention.

Précise que la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon est désignée coordonnateur du groupement.

QUESTION DIVERSE

Le Président remercie les membres de l'assemblée pour leur présence. Il ajoute qu'un moment de convivialité sera offert à l'issue du dernier Conseil communautaire, avant les élections municipales, le jeudi 19 février 2026.

PIECES ANNEXES

- 1- Présentation méthode CRTE
- 2- Plaquette ZAENR
- 3- Convention d'objectifs et de moyens Organisation du Paris-Nice 2026
- 4- Tracé étape Paris-Nice 2026
- 5- Avenant n°1 à la convention PVD ORT
- 6- Convention de groupement de commande pour la réalisation du projet Axe structurant - Déplacement vélo

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
Gilles RIPERT

